



3 octobre 2019

(19-6407)

Page: 1/4

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## **ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES MEMBRES**

NORVÈGE

### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 23 septembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Norvège.

1. La Norvège mène des activités de coopération technique en rapport avec la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC par l'intermédiaire de deux institutions: l'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO), une entité publique, et l'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (NORCODE), composée d'organisations professionnelles.

### **1 L'OFFICE NORVÉGIEN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

2. L'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) propose depuis plusieurs années des cours de formation sur les droits de propriété intellectuelle et des services d'information sur les brevets en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

3. L'objectif principal est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en fournissant une assistance pratique et universitaire en vue de renforcer l'infrastructure des systèmes de PI et d'accroître les capacités et les compétences dans le domaine des droits de propriété industrielle.

4. Gratuits pour les participants et les utilisateurs, les cours de formation et les services d'information sont financés par le Ministère norvégien des affaires étrangères. L'OMPI contribue à l'organisation des cours de formation, en traitant par exemple les demandes de participation des candidats et en prenant en charge les frais de voyage et d'hébergement du personnel de l'OMPI.

5. Un cours de formation dans le domaine des marques a été organisé dans la semaine du 3 au 7 septembre 2018. Quinze participants venant des offices nationaux de la propriété industrielle de pays en développement et de pays en transition – Bangladesh, Brésil, Géorgie, Indonésie, Jamaïque, Liban et Viet Nam – étaient invités. Le groupe cible était composé de fonctionnaires s'occupant des droits de propriété intellectuelle sur le plan pratique. Le cours visait à mieux faire comprendre aux participants les différents droits de propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur le travail pratique et la gestion administrative des demandes de titres de propriété industrielle.

6. Au cours de la même période, l'Office norvégien de la propriété industrielle a offert des services de recherche préliminaire dans le domaine des brevets par le biais des Services d'information de l'OMPI en matière de brevets (WPIS) administrés par l'OMPI. Ces services s'adressent aux utilisateurs des systèmes de propriété industrielle des pays en développement (par exemple les entreprises, les communautés de recherche ou les particuliers). On trouvera de plus amples renseignements à l'adresse suivante:  
[http://www.wipo.int/patentscope/en/data/developing\\_countries.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/data/developing_countries.html).

---

## **2 L'ASSOCIATION NORVÉGIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT D'AUTEUR**

7. L'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (NORCODE) a été créée en 2007. Elle a pour vocation d'œuvrer au développement international en matière de droit d'auteur afin de soutenir le secteur culturel dans les pays en développement.

### **2.1 PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION À LA GESTION COLLECTIVE DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES DE NORCODE 2017-2018**

8. Le programme semestriel de formation à l'exercice et à la gestion du droit d'auteur et des droits connexes, organisé par NORCODE, s'est tenu à trois reprises en 2018/2018:

- Programme régional de formation pour l'Afrique: du 20 au 30 novembre 2017, Dar-es-Salaam, Tanzanie;
- Programme régional de formation pour l'Asie: du 4 au 14 juin 2018, Katmandou, Népal;
- Programme régional de formation pour les Caraïbes: du 19 au 23 novembre 2018, Bridgetown, Barbade.

#### **Objectifs**

9. L'objectif général de la formation est de bien faire comprendre:

- le rôle et les fonctions de la gestion collective dans les différentes industries créatives;
- l'importance de structures de gouvernance solides et de la pérennité des opérations de gestion collective;
- l'importance de bons systèmes de concession de licences et de distribution; et
- les possibilités et les défis associés à l'exploitation numérique par rapport à la gestion des droits.

10. La formation est également centrée sur des solutions concernant des sujets nouveaux choisis par les organisations partenaires.

#### **Participants visés**

11. Le programme s'adresse avant tout aux personnes occupant un poste de responsabilité au sein d'une organisation de gestion collective. Il est également destiné aux personnes occupant un poste de responsabilité au sein d'un office de propriété intellectuelle/de droit d'auteur qui est en relation directe avec une organisation de gestion collective de leur pays. Jusqu'à 20 participants sont sélectionnés dans les pays de la région dans lesquels il existe actuellement des structures de gestion collective des droits.

#### **Structure du programme**

##### ***Phase 1: Préparation***

##### **Formation à distance**

12. Pour se préparer, les participants sont tenus de suivre un cours d'enseignement à distance, "Cours avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective" (DL 503), offert par l'Académie de l'OMPI. Ils sont également encouragés à suivre le "Cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes" (DL 201), pour autant qu'ils aient des connaissances préalables sur le cadre législatif du droit d'auteur et des droits connexes.

##### **Projet d'étude individuel**

13. Chaque participant choisit un thème pour son projet d'étude individuel. Il doit soumettre, en même temps que sa demande, un plan d'étude d'une page établi à partir d'un modèle. Les participants approfondissent leurs connaissances pendant le cours de formation et présentent ensuite un rapport écrit de 8 à 12 pages sur leur travail, 6 mois après avoir bénéficié de la formation sur place.

## Rapport national

14. Avant la formation, chaque participant rédige, à partir d'un modèle, un rapport national comportant un aperçu du système de droit d'auteur et de la situation de la gestion collective des droits telle qu'elle se présente dans son pays. Ce rapport national est remis deux semaines avant la formation, au cours de laquelle les résultats sont présentés.

### *Phase 2: Stage sur place*

15. La deuxième phase consiste en un stage de formation sur place de dix jours, au cours duquel des experts locaux et internationaux fournissent des renseignements sur tous les aspects d'un système de droit d'auteur pleinement opérationnel. La formation comprend des séances interactives avec des discussions de groupe, des études de cas, des exercices de simulation et le développement de techniques de négociation. Cette phase prévoit des visites d'étude auprès des organisations du droit d'auteur du pays hôte.

### *Phase 3: Projets d'étude individuels*

16. La troisième phase se déroulera dans le pays d'origine des participants, où ils travailleront sur leur projet d'étude individuel. Ce travail est facilité par le tutorat en ligne, selon que de besoin. Les participants rédigent un rapport sur leur sujet dans les six mois qui suivent le stage sur place. Ce rapport est examiné et évalué sur une plate-forme en ligne.

### *Phase 4: Évaluation*

17. La quatrième phase consiste en une évaluation de l'impact de la formation, un an après le stage sur place. Les participants sont invités à expliquer comment et dans quels domaines la participation au programme de formation leur a permis d'approfondir leurs connaissances et comment cela s'est manifesté concrètement aux postes qu'ils occupent.

18. Les participants sont tenus de prendre part à toutes les phases du programme.

### **Organisations partenaires:**

- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Académie de l'OMPI)
- Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
- Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)
- The Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights (SCAPR)
- Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

19. Les participants aux programmes régionaux venaient des pays suivants:

- Afrique: Afrique du Sud; Ghana; Kenya; Liberia; Malawi; Namibie; Nigéria; Ouganda; Rwanda; Tanzanie; Zambie; et Zimbabwe.
- Asie: Chine; Hong Kong, Chine; Inde; Indonésie; Myanmar; Népal; Pakistan; Philippines; Thaïlande; et Viet Nam.
- Caraïbes: Aruba; Barbade; Belize; Dominique; Jamaïque; Mexique; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; et Trinité-et-Tobago.

20. Pour de plus amples renseignements, voir: <http://norcode.no/news/>.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à:

The Norwegian Industrial Property Office  
Att.: Mr Vegar Johnsrud  
Legal and International Affairs  
PO Box 4863 Nydalen, NO-0422 Oslo, Norvège  
Téléphone: +47 22 38 74 38  
Adresse électronique: [vjo@patentstyret.no](mailto:vjo@patentstyret.no)

The Norwegian Copyright Development Association (NORCODE)  
Att.: Ms Inger Dirdal, Managing Director  
c/o Gramo  
Rosenkrantz' gate 21, NO-0160 Oslo, Norvège  
Téléphone: +47 975 10 353  
Adresse électronique: [inger.dirdal@norcode.no](mailto:inger.dirdal@norcode.no)

---